

**Conseil d'administration  
Séance du 10 juillet 2023**

ACTE ADMINISTRATIF Acte 36/2023	QUESTIONS FINANCIERES Tarifs UJM : valorisation/recherche/divers
------------------------------------	---

Vu les articles L712-1 à L712-6, L712-6-1 et L719-7 du code de l'éducation

Le Conseil d'administration adopte les tarifs de l'université : valorisation/recherche/divers pour l'année civile 2023.

Document annexé

A Saint Etienne le 11 juillet 2023  
Le Président du Conseil d'Administration,  
Président de l'Université,



Florent PIGEON

POUR : 31

CONTRE : 0

ABST : 0